

Séance de mardi 26 novembre 2019

<u>Président</u>	M. Yves Charrière
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Cretegny
<u>Scrutateurs</u>	M. Pieter Volgers M. Johann Frain

42 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Olivier Gétaz, Alexandre Liardet, Charles Gabella, Shanti Babajee, Thomas Buchanan, Denis Berger, Anaïs Piguet, Catherine Milhaud Renaud, Guillaume Schneider, Christian Streit, Nicolas Pulfer, Ariane Perret Fivaz.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce une modification de l'ordre du jour par un ajout de préavis d'urgence. Le préavis no 14/19 – Remplacement des fenêtres de l'annexe 1993 du Collège du Chêne sera présenté sous point 7. Cette modification est acceptée par 41 voix, 1 abstention.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2019

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur, 35 oui, 7 abstentions. M. Daniel Favre précise que le Côteau d'Aubonne ayant reçu une médaille d'or au Grand Prix du Vin, le fut dans la catégorie Chasselas.

2. Communications du Bureau

Le Bureau du Conseil a été occupé principalement ces dernières semaines par le 2^e tour des élections fédérales du 10 novembre. Celui-ci est venu compléter la députation au Conseil des Etats par les élections de M. Olivier Français et de Mme Adèle Thorens. Les résultats de la commune d'Aubonne sont les suivants : Adèle Thorens : 54.94%, soit 445 suffrages, Olivier Français : 53.09%, soit 430 suffrages, Ada Marra : 47.65%, soit 386 suffrages. La participation aubonnoise s'est élevée à 44.66%, légèrement supérieure à la moyenne cantonale qui fut de 37.59%. Le président tient à remercier le Bureau du Conseil, les scrutateurs et le Greffe municipal pour leur excellent travail et leur appui.

Dans l'organisation du Bureau, le travail s'est déroulé de manière optimale et l'on peut affirmer avoir l'organisation adéquate pour un excellent travail. Il reste encore à améliorer un peu l'infrastructure et tout sera parfait.

Le président propose de consulter le site internet communal pour connaître les manifestations du mois, www.aubonne.ch/agenda.

3. Rapports des commissions – Préavis no 10/19 – Rénovation de l’orgue du Temple

M. Jean-Gabriel Rey donne lecture du rapport de la commission.

M. Jean-Charles Krebs donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l’unanimité de ses membres, préavise favorablement à l’octroi du crédit de Fr. 66'500.- TTC.

La commission, à l’unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d’Aubonne

- Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de rénovation de l’orgue du Temple
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Accorde un crédit de Fr. 66'500.- TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par le livret N° 42 7.103.020.04 détenu auprès de la Caisse d’Epargne d’Aubonne et qui présentait un solde de Fr. 8'960.05 au 31 décembre 2018 (compte N° 9120.08). Le solde du crédit sera quant à lui financé par la trésorerie courante
- Autorise la Municipalité à amortir cet investissement de la manière suivante :
 - Par un prélèvement au fonds de réserve « Fonds des orgues » (compte N° 9281.01) de Fr. 8'960.05
 - Le solde par un amortissement linéaire sur 5 ans à partir de l’exercice 2020.

Le président ouvre la discussion sur les rapports des commissions. M. Serge Thorimbert appuie la demande de la CoFIN concernant la couverture d’assurance de l’instrument. Il s’informe également sur la digitalisation de l’instrument qui pourrait induire des frais récurrents de maintenance. M. Jean-Gabriel Rey répond qu’il s’agit d’un ordinateur simple, qui ne subit pas de mises à jour, n’étant pas connecté à Internet. L’entretien spécifique de cet ordinateur n’a pas été évoqué par l’Entreprise Kuhn, mais il va de soi qu’il va probablement nécessiter, comme l’instrument, un entretien régulier. Un technicien de cette entreprise vient à plusieurs reprises dans l’année pour la maintenance et sera attentif à ce nouvel élément.

La parole n’étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal no 10/19 – Rénovation de l’orgue du Temple est accepté par 39 oui , 1 non, 2 abstentions. Le président clôt ce point à l’ordre du jour.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les commissions pour leur travail et le Conseil pour son vote de confiance. Il invite les Conseillers à faire honneur aux matinées d’orgue organisées par M. François-Henri Vellut.

4. Rapport de la Commission - Préavis no 11/19 – Rapport accompagnant le budget 2020

M. Philippe Cretegy donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l’unanimité de ses membres, propose de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d’Aubonne

Adopte

- Le budget de l’année 2020 (calculé avec un point d’impôt de 70) faisant apparaître Fr. 33'633'800.- aux dépenses, Fr. 31'818'300.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'815'500.

Le président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

M. Luc-Olivier Suter se dit interloqué par les 2 mio à payer au canton. Il demande si l'explosion de la facture sociale va se reproduire dans les années à venir ? M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que ce déficit est dû à la hausse globale de la facture sociale ainsi que l'aide aux primes d'assurances maladie. Pour lui, tout dépend de la valeur du point d'impôt, comme cela se calcule tous les 3 ans, les communes n'ont pas de visibilité. M. Luc-Olivier Suter demande si cette somme va se lisser ou continuera à la hausse. Il lui est répondu ce qu'il y aura en effet une sorte de lissage en 2020, puis cela dépendra de l'évolution future de la facture sociale. M. Luc-Olivier Suter demande si les associations de communes peuvent aider les communes. Il lui est répondu qu'en effet l'UCV et l'ADVC négocient ensemble face au canton pour la première fois.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal no 11/19 – Rapport accompagnant le budget 2020 est accepté par, 33 oui, 3 non, 6 abstentions. Le président clôt ce point à l'ordre du jour.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie la commission pour son travail et le Conseil pour son vote de confiance. Il précise que le rapport a relevé qu'il était de bon ton de présenter pour un ministre un budget déficitaire, il est également de bon ton de présenter un budget pas trop déficitaire.

5. Préavis no 12/19 – Rénovation de cinq fontaines historiques du bourg

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- Accorde un crédit de Fr. 148'760.- TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante
- Autorise la Municipalité à effectuer un amortissement linéaire sur 10 ans à partir du 31 décembre qui suit la fin des travaux.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Philippe Herschke, Nicole Treboux, Johann Frain, Verena Gubler, Eve Jaquier Butterfield. Suppléants : Mathieu Félix, Serge Thorimbert.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

Mme Lorette Killias Leutwiler demande à la commission de se pencher sur les études succinctes de la rénovation des fontaines, et son bien-fondé.

M. Luc-Olivier Suter demande à la commission, par rapport à la classification de ces fontaines, si des subsides cantonaux pourraient être dégagés. Notamment celles de classe 2.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Préavis no 13/19 – Demande de crédit d'étude pour l'avant-projet d'assainissement de la piscine

M. le Municipal Michel Crottaz donne lecture du préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Approuve la demande de crédit d'étude de Fr. 50'000.- pour l'avant-projet d'assainissement de la piscine
- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- Accorde un crédit de Fr. 50'000.- TTC pour la réalisation de cette étude
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante
- Autorise la Municipalité à porter cet investissement au chapitre 9170 du bilan en attente du crédit d'ouvrage. Si les travaux sont réalisés, l'amortissement sera réalisé conjointement au crédit d'ouvrage et si les travaux ne se font pas, un amortissement extraordinaire sera effectué au boucllement d'un exercice comptable.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Marc-Henri Vallon, Alain Biedermann, Stéphane Cloux, Alexandre Liardet, Ancilla Tétaz. Suppléants : Diego de Haller, Catherine Milhaud Renaud.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

Mme Eve Jaquier Butterfield demande si la commission nommée pourra également reprendre le dernier préavis municipal concernant la piscine de 2015, notamment les conclusions de la commission nommée à l'époque.

Mme Denise Imesch demande à la commission de se pencher sur une éventuelle interaction avec le projet scolaire du château qui pourrait se développer en 2021.

Mme Lorette Killias Leutwiler souhaite que la commission se renseigne sur les compétences du Bureau Janzer & Partner. En particulier sur le fait de dynamiser l'image de la piscine et d'augmenter l'attractivité du site, selon leur cahier des charges.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Préavis no 14/19 – Remplacement des fenêtres de l'annexe 1993 du Collège du Chêne

M. le Municipal Michel Crottaz donne lecture du préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde un crédit de Fr. 156'000.- pour le remplacement des fenêtres de l'annexe 1993 du Collège du Chêne
- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante
- Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Entretien bâtiments communaux », compte N° 928114 du bilan.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Shanti Babajee, Nicolas Suter, Jorge Martins, Anaïs Piguët, David Terraz. Suppléants : Charles Gabella, Thierry Bertinotti.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal et ses remarques ou questions à la commission nommée.

Mme Eve Jaquier Butterfield demande que la commission se penche sur le prix de la fenêtre. En effet, il y a une différence de coûts en mandatant son menuisier pour la fabrication de fenêtre et sa pose, ou si on la commande à un grand fabricant de fenêtres et on mandate le menuisier pour la pose.

M. Luc-Olivier Suter demande à la commission de se pencher sur la garantie de malfaçon de ces fenêtres, qui peut s'étendre à 10 ans.

M. Philippe Herschke s'interroge sur le bien-fondé du triple vitrage par rapport à un double, ce qui pourrait amoindrir la facture finale.

M. Wladimir Mange ne comprend pas la nécessité des 10% d'imprévus et de divers calculés dans le préavis municipal. En effet, il y a généralement peu d'imprévus sur la pose de fenêtres et les devis sont fermes.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Pascal Lincio revient sur l'état sanitaire des arbres de l'Avenue de Savoie en réponse à la question de M. Yves Meylan. M. Bombardier des services extérieurs a procédé à l'examen des arbres. 45 ont été plantés à l'origine, il en reste une vingtaine à ce jour. 25 ont disparu au travers du temps pour des questions de vieillesse, de dangerosité ; cette avenue n'est actuellement plus très belle. Forte de ce constat, la Municipalité va se pencher sur la question et déposera éventuellement un préavis, mais il ne cache pas que si l'ensemble des arbres est changé, cela aura un certain prix.

Aubonne s'est parée de ses décorations de Noël. Les bacs à sable et à gravier sont réapparus dans le bourg et sont utilisés par les services extérieurs. Il en est de même des piquets à neige (1'500). Un service d'intervention est prêt à assurer les rues et chemins communaux.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 73'700.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 930'000.- engagés à ce jour. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 330'000.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.— votés), Fr. 4'300.- à ce jour. Réfection de toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau (Fr. 538'000.- votés), Fr. 4'200.- engagés à ce jour. Réponse partielle à la motion Leutwiler et consorts (Fr. 110'500.- votés), Fr. 55'000.- engagés à ce jour. Crédit d'étude caserne du feu (Fr. 185'000.- votés), Fr. 83'250.- engagés à ce jour. Travaux de réfection de l'Hôtel de ville (Fr. 250'000.- votés), Fr. 140'000.- à ce jour. Réfections des chaussées Hermanjat, Trévelin, Allaman et modernisation de l'éclairage public (Fr. 1'200'000.-), Fr. 912'000.- engagés à ce jour. Le total des dépenses d'investissements pour 2019 se montent à Fr. 2'136'000.-. Etat de la dette : Fr. 24'048'000.- depuis le début de l'année. Le taux moyen de la dette est de 0.88%.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier revient sur la motion d'urgence climatique. La Municipalité a fait une confusion entre la déclaration d'urgence et la motion. Après relecture des procès-verbaux du Conseil, il précise que la motion de M. Wladimir Mange demande que les décisions et préavis municipaux soient appréciés sous l'angle du développement durable, ainsi que la création d'une commission de développement durable, que les engagements financiers de la commune soient aussi évalués selon les critères de développement durable et que la cité d'Aubonne s'engage à prendre des mesures à sa portée dans l'objectif du développement durable. Ce sont les quatre points que contenait cette motion et la Municipalité est en train de travailler pour y apporter une réponse. Il s'est excusé personnellement auprès de M. Wladimir Mange au nom de la Municipalité.

Le projet de fusion HERA est bien avancé, les municipalités se rencontrent régulièrement. Elles ont constaté qu'il reste beaucoup de choses à régler, notamment pour les six mois de vie commune (1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2021). A cet effet elles rencontreront le président et la vice-présidente du Conseil. Une rencontre est également prévue début décembre avec le service des communes pour régler une série d'éléments.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier préside la commission de mobilité douce en l'absence de Mme la Municipale Sandra Linder ; cette commission consultative a soulevé et mis en évidence beaucoup d'éléments. Selon les réflexions du plan de l'ouest du district, les noctambules bénéficieront d'une ligne officielle de transport de nuit, ce qui permettra peut-être à Aubonne et les communes bénéficiant de ce service de revoir le financement du bus pyjama. D'excellents contacts se sont noués avec la Commune d'Allaman pour préparer l'accueil de la mobilité douce en gare d'Allaman. Une étude va être lancée sous la houlette de l'Arcam avec les CFF et les deux communes pour développer une réflexion sur les transports publics et la mobilité douce autour de la gare d'Allaman et ses liaisons avec Aubonne, voire même le bassin versant de rive droite de l'Aubonne.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Questions, vœux et divers

M. Jean-Gabriel Rey remarque que la Municipalité n'a pas évoqué la mise à l'enquête publique de la Caserne du Feu. Il l'a consultée et appréciée en tant que professionnel et félicite la Municipalité pour ce projet. Il aime ce projet en béton et sait que des discussions avaient été menées avant son arrivée au Conseil communal par des gens qui préféraient le bois. Effectivement, il y a, à son sens, autant de bois que dans le château d'Aubonne dans ce projet, toute proportion gardée. Cela ne semble pas nécessairement correspondre aux attentes formulées et il encourage les conseillers à aller voir cette mise à l'enquête. La question énergétique lui semble également importante, on demande aujourd'hui aux autorités de faire très attention à la question environnementale et à l'aube d'un très gros projet qui va coûter très cher, il est dans les derniers jours pour encore se déterminer sur quelles sont les ambitions énergétiques de ce bâtiment, raison pour laquelle il a contacté M. Wladimir Mange pour avoir son avis de professionnel de l'énergie. Il propose que ce dernier éclaire les conseillers très succinctement à ce sujet, afin de prendre éventuellement des mesures ou recommandations qui pourraient s'imposer à la Municipalité.

Le président n'est pas contre cette façon de procéder, mais précise que cette intervention doit se terminer par une question ou un vœu. M. Jean-Gabriel Rey répond qu'ils sont conjointement en train de faire une proposition.

M. Wladimir Mange rappelle quelques éléments techniques : « Vu l'importance de ce projet, ce chantier sera soumis aux marchés publics, ce qui implique une relative perte de maîtrise des détails opérationnels, vu que l'on doit juger une offre sur la base d'un cahier des charges qui va impliquer des facteurs qui sont publiés dans le mandat de marché public avec une pondération des différents éléments d'appréciation ; mais au moment où le marché public est remporté par l'adjudicataire, ce qui ne figure pas dans le cahier des charges va être difficile à négocier ».

D'après ses informations, la Municipalité va travailler en mandat d'entreprise générale ou d'entreprise totale. Au niveau des standards énergétiques, le standard correspond largement aux exigences vaudoises, soit à 66% de la norme vaudoise ce qui est relativement facile pour un bâtiment de cette grandeur. A signaler que nos voisins français imposent aujourd'hui la norme BEPOS – bâtiment à énergie positive, qui correspond aux exigences européennes très élevées de la norme Near Zero Energy

Building appliquée en Europe depuis 2019 pour les bâtiments publics, et 2021 pour les bâtiments privés. On est extrêmement loin de la norme européenne avec ce bâtiment même s'il est performant. Dans un élément pratique, la toiture de plus de 1500 m² n'est prévue qu'avec 58m² de solaire photovoltaïque, soit le minimum requis par la loi. Pour mémoire, la loi sur l'Energie Vaudoise : Art. 10 Exemplarité des autorités . 1. *Dans leurs activités, l'Etat et les communes exploitent l'énergie de façon rationnelle, économe et respectueuse de l'environnement. Ils y veillent notamment dans leurs opérations immobilières, de subventionnement, de participation et d'appels d'offres.* 2. *Ils mettent en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO₂ et autres émissions nocives.* Il rappelle également que le canton de Vaud impose la norme Minergie-P Eco pour ses propres constructions, même s'il y a le soutien de l'ECA, celui-ci n'est pas soumis aux normes du canton de Vaud et avant 2015, le canton mettait en soumission un bâtiment à très haute performances et calculait des moins-values pour un bâtiment normal. C'est grâce à cette manière de faire en demandant un bâtiment à très haute performance que l'on a pu faire passer la plupart des constructions cantonales avec une norme élevée simplement en jugeant sur le standard maximum.

Il est connu qu'il est difficile d'homologuer un bâtiment pompier avec la norme Minergie-P à cause de la mauvaise étanchéité des grandes portes de garage. L'association Minergie, consciente de ces problèmes, propose de séparer le bâtiment en deux entités, la zone administrative qui peut facilement être certifiée, et la zone garage, qui répondrait au même standard, mais sans rechercher la certification. Vu la simplicité de forme et le concept architectural épuré, il suffirait d'augmenter les épaisseurs d'isolant de 2 à 4 cm, pour diminuer encore les besoins énergétiques, peut-être 2-3 autres modifications relativement simples, pour assurer la conformité à la norme Minergie-P et toucher des subventions cantonales intéressantes. Elles se montent à 65.-/m², soit Fr. 77'000.- (voir Fr. 88'000.- avec le bonus de Fr. 10.- Minergie-P Eco). A noter que le fonds aubonnois peut tout à fait soutenir une construction à très haute performance.

Conscients de leur immense responsabilité face aux générations suivantes, ils souhaiteraient que cette première construction après la prise de conscience d'urgence climatique soit exemplaire et puisse faire la fierté de nos enfants.

En pratique, MM. Rey et Mange demandent à la Municipalité de réfléchir aux éléments suivants :

- Deux ventilations succinctes sont prévues pour chaque zone. Cela permettra de séparer la zone garage de la zone administrative et améliorer le renouvellement de l'air. De même pour minimiser les consommations, des détecteurs devront être installés pour varier le renouvellement d'air en fonction des activités (nombre de personnes présentes, utilisation des véhicules, etc.)
- Venir devant le Conseil avec un choix comprenant des variantes très performantes afin que les conseillers puissent se prononcer en connaissance de cause pour la solution la plus intéressante, sur la base des coûts de construction, des coûts de fonctionnement et des subventions disponibles.
- Augmenter de manière très importante la part de couverture photovoltaïque en toiture. Par exemple en envisageant un investissement de privés ou en ouvrant un fonds pour nos concitoyens qui souhaiteraient investir dans du photovoltaïque.

M. Wladimir Mange demande également à la Municipalité si la nouvelle commission consultative municipale a été consultée pour donner son avis sur le standard énergétique à atteindre concernant les divers choix techniques. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la nouvelle commission consultative n'a pas été consultée pour donner son avis dans ce projet particulier, puisque
PV 26.11.2019

l'objectif de la nomination de cette commission était de revoir le règlement de distribution des subsides, ce qui est actuellement en cours.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que ces questions vont être transmises aux services techniques communaux ; la procédure d'enquête sert justement à aller au-devant des désirs des citoyens et de voir de quelle manière la Municipalité peut y répondre positivement.

Mme Evelyne Lenoble est étonnée du peu de places de parc mentionnées sur les plans (5). M. le Syndic répond qu'il y en a environ une trentaine (5 à l'ouest et environ 25 à l'est).

M. Jean-Charles Krebs constate qu'une mezzanine assez importante est prévue autour du garage intérieur et qu'elle n'est pas confinée du point de vue thermique. Il demande si une fermeture d'un certain type (verres) pourrait être utile afin d'économiser de l'énergie. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que ce sont des zones de stockage, donc il n'est nul besoin d'isolation. M. Jean-Charles Krebs justifie sa question dans le sens où il avait été expliqué qu'il fallait maintenir un certain nombre d'équipements à une température plus élevée qu'au sol. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que c'est le cas dans d'autres locaux au rez-de-chaussée, mais pas dans la mezzanine.

M. Yves Meylan rappelle que la commission ayant octroyé le crédit d'étude avait augmenté son montant d'une dizaine de milliers de francs pour que soit réétudiée la question du sous-sol, cela a-t-il été fait ? M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que des démarches et des réflexions sont en cours à ce sujet avec le Bureau de Cerenville. Ce volet sera repris dans le cadre de l'octroi à une entreprise de mandat général ou total.

A la lecture de la FOSC, M. Alain Biedermann a vu l'appel d'offres lancé pour une entreprise totale et demande si dans le cahier des charges prévu il y a une mention particulière pour promouvoir les entreprises locales, régionales ou cantonales. Etant occupé au contrôle des entreprises de la construction, il sait à quel point fonctionnent les entreprises totales pour respecter les entreprises générales où on retrouve des sous-traitants de sous-traitants, des charges sociales impayées. Il regrette cette manière de faire d'autant plus qu'une expérience similaire s'était produite avec le Cœur du Chêne et s'étonne de cette manière de procéder, ceci dans une démarche de responsabilité sociale, solidaire et durable. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité a en effet fait une expérience négative au Collège du Cœur du Chêne, elle a fait aujourd'hui le nécessaire pour que toutes les entreprises locales soient sollicitées selon une liste fournie par leurs soins. M. Alain Biedermann déclare se tenir à disposition de la Municipalité.

M. Luc-Olivier Suter a reçu « Aubonne Info » et remercie ceux qui l'ont créé. Il en a pris connaissance avec intérêt et cela suscite de sa part une remarque et une question : il trouve l'emploi du présent sur l'article de la mue du Chêne un peu cavalière, le sujet n'étant pas encore abouti. Le conseil communal de Féchy va se prononcer prochainement sur l'octroi des crédits pour une entrée en fonction des bâtiments en 2021. Celui du Chêne quant à lui devrait entrer en fonction en 2023. Que se passera-t-il si la commune de Féchy accepte, commence les travaux puis que le Conseil d'Aubonne décide de ne pas entrer en matière ou plus tardivement ? Comment va-t-on gérer ces deux procédures parallèles qui visent le même projet mais qui ne sont pas gérées de la même manière. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la situation la plus grave serait que Féchy refuse le crédit, ce serait alors l'échafaudage des constructions scolaires qui peut s'effondrer. Aubonne a besoin de la construction du Collège de Féchy pour libérer des classes au château, le transformer et construire des locaux sportifs. La 3^e étape, est celle du Chêne, donc l'échelonnement des constructions est rigoureusement lié à une approbation de la demande de crédit.

L'objectif du plan de quartier qu'établit M. le Municipal Michel Crottaz et dont il est fait état dans cette plaquette est une première étape. Le présent est utilisé car le plan de quartier date de 1964 et sera remplacé. A l'établissement de celui-ci, il faudra réfléchir à des constructions scolaires au Chêne. M. Luc-Olivier Suter précise sa question : Si la commune de Féchy accepte, ils vont commencer les travaux mais que se passera-t-il si Aubonne refuse ? M. le Municipal Michel Crottaz répond que la situation a été très bien expliquée par Mme la Municipale Sandra Linder il y a quelques mois. Grâce à l'étude Microgis et au travail fourni par l'Assagie et son président, M. Claude Philipona, municipal à Lavigny, les communes connaissent les besoins scolaires jusqu'en 2040. On sait également ce qu'il faut construire et sur quel site. Il rappelle que la DGEO ne veut plus de sites dispersés, que l'acceptation de la journée continue par le peuple oblige également à plus d'infrastructures. Ces contraintes obligent à répartir les sites scolaires et investir beaucoup, mais de façon très ordonnée. Il rappelle également que la salle de gymnastique de Pré Baulan sera à terme inutilisable pour le scolaire ; les transports scolaires ont été un argument de poids dans ce raisonnement afin de diminuer les coûts inutiles. M. Luc-Olivier Suter remercie pour ces explications et comprend que le Conseil communal garde pleine et entière liberté de décision. Il émet le vœu que le président du Conseil communal de Féchy soit informé que celui d'Aubonne ne s'est pas encore prononcé sur ce sujet et sa décision ne préjuge en rien de la nôtre, positive ou négative.

Mme Lorette Killias Leutwiler rappelle le vœu de la commission de la motion Leutwiler afin que les communes qui pourraient être impactées par les variantes du contournement d'Aubonne soient rapidement et officiellement contactées, principalement celle de Lavigny. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que des contacts ont été pris avec la Municipalité de Lavigny, la question essentielle est de savoir quelle variante sera retenue, notamment sur l'existence d'un pont. Dans cette optique, une séance aura lieu début décembre avec le Bureau Schopfer et Niggli. C'est à ce moment-là que l'on contactera Lavigny. Mme Lorette Killias Leutwiler répond que le vœu de la commission était d'informer les communes alentour pour que les choses se passent de la manière la plus douce possible.

Au vu de la construction importante de Merck Serono qui met à l'enquête la construction d'un parking sur 4 niveaux (rez et 3 étages), soit 360 places de parking, 15 extérieures et 155 places actuelles conservées, Mme Denise Imesch s'inquiète de l'augmentation de trafic que cela va impliquer sur la route d'Allaman qui est déjà saturée. Elle précise que ces nouvelles constructions sont faites avec les dérogations de densité du nouveau règlement. Ne serait-il pas nécessaire de demander une étude d'impact sur l'augmentation du trafic qui va déboucher sur ces ronds-points et la possibilité d'une sortie au sud du domaine Merck Serono ? M. le Municipal Michel Crottaz répond que ce parking aura un étage en sous-sol, pour une hauteur de 12 mètres suivant le plan de quartier. Les nombreuses voitures des 1'300 employés de Merck sont déjà sur place, ce n'est pas négligeable mais il est vrai que ce problème de trafic doit être surveillé. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier signale que Merck Serono a mis en place un plan de mobilité très performant : achat d'abonnements généraux CFF, location de places au parking de la Coop, bus de transport pour les employés jusque sur leur lieu de travail. Le nombre de places affectées ou prévues par ce parking vise à remplacer celles qui sont supprimées par la construction des bâtiments de production. La Municipalité est en tractation avec cette entreprise pour trouver dans quelle mesure on pourrait réaliser un giratoire pour faciliter la sortie du côté sud. Les discussions avec l'Etat vont dans le sens de la reprise de la route cantonale depuis le giratoire de Clamogne jusqu'à celui du chemin des Mûriers.

Mme Evelyne Lenoble déclare que les voitures des collaborateurs de Merck Serono envahissent les chemins du bas de la commune. Or toutes ces personnes bénéficient d'une allocation de parking, de covoiturage ou un abonnement de train. Pour elle, la solution se résoudrait par un macaron riverain

gratuit pour les habitants d'Aubonne et que les places restantes soient limitées à 3 heures. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la Municipalité est au courant de cette situation, les places en général sont limitées dans le temps, indépendamment d'un macaron pour les habitants du quartier. Quelques-unes sont d'une durée de 10 heures, mais en règle générale, elles sont limitées à 4 heures. L'équipe des ASP procède à des contrôles souvent plusieurs fois de suite. Il espère que le nouveau parking pourra régler cette question.

Mme Evelyne Lenoble ne voit pas de limitation de places blanches dans ce quartier. Pour elle, il suffit de transformer les places blanches en les limitant à 3 ou 4 heures, et offrir un macaron gratuit aux habitants du quartier pour une plus longue durée. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral fait part des mesures déjà prises par la police : limitation des places du cimetière, ajout de places à la rte de l'Etraz mais reconnaît qu'il y a des abus. Il est possible d'améliorer la situation en limitant les places, en établissant un règlement avec macaron, qui lui ne serait pas gratuit, et permettre ainsi aux riverains de se garer. M. Marc Perrenoud souligne que de plus en plus d'employés de cette entreprise utilisent des trottinettes électriques pour rejoindre la gare ferroviaire. Il se félicite de l'avancée des discussions avec la commune d'Allaman sur la mobilité douce et invite les membres de la commission et la Municipalité à travailler sur son optimisation afin que les collaborateurs de Merck Serono aient à disposition un système efficace et sûr de prendre le train.

Mme Valérie André informe sur le Point I ouvert de juillet à octobre 2019. Les touristes sont principalement anglophones et suisse-allemands. Selon les statistiques, le personnel a répondu à une centaine de demandes sur le bourg d'Aubonne, l'Arboretum, le Signal de Bougy, les transports publics, les randonnées à vélo ou pédestres. Il a aussi élaboré un chemin pédestre n'empruntant pas la route de Plan, mais plutôt les chemins forestiers. Cet itinéraire a été approuvé par MRT qui l'a inséré sur son site. L'offre du Point I a été étoffée par la vente de livres et produits communaux. Au printemps prochain, d'autres produits d'artisans locaux seront commercialisés. Le Point I est fermé pour l'hiver et rouvrira en avril prochain. Chacun est le bienvenu pendant les heures d'ouverture.

Mme Verena Gubler demande si le service communal d'aide aux aînés pour les déchets encombrants à la déchetterie est toujours en service. M. le Municipal Pascal Lincio répond que ce n'est plus le cas et suggère que les personnes concernées s'adressent à leurs proches pour aller à la déchetterie. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise qu'en cas de situation difficile, il est possible de s'annoncer auprès du Greffe communal qui ne restera pas insensible à cette demande.

La séance se termine à 22h05 et le président rappelle la date de la prochaine séance : mardi 28 janvier 2020.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegny